



Réunion du Conseil Municipal

Procès- verbal de réunion

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 mai 2026 à 20h 30.

Etaients présents : : Bernard MAZET, José TOCAVEN, Martine ROMMEL, Alain FRAPPET, Chantal GRES, Sylvain MARTEGOUTTE, Vincent GLEYZE, Julie MATHOREL, Paul GARRIGOU, Nathalie BÉNÉTAUD, Mikaël PÉRAIS.

Absents représentés : Jean-François LEYGONIE a donné pouvoir à Bernard MAZET, Jocelyne TIREL LALAUDE a donné pouvoir à Nathalie BÉNÉTAUD, Nathalie PLANCASSAGNE a donné pouvoir à Martine ROMMEL, Clarisse COFFIN a donné pouvoir à Julie MATHOREL

Secrétaire de séance : Martine ROMMEL

A l'ordre du jour :

Bernard MAZET ouvre la séance à 20 h 30 ce jour.

I- CREATION D'EMPLOIS TEMPORAIRES AU PLAN D'EAU - SAISON ESTIVALE 2026

Deux emplois temporaires sont créés afin de les affecter à l'accueil du plan d'eau durant la saison estivale 2026, pour le bon fonctionnement du service, les agents contractuels employés à temps complet, devront effectuer 1 heure supplémentaire hebdomadaire, soit 36 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De faire appel au Centre de Gestion de la Dordogne,
- De créer les emplois temporaires suivants pour la saison estivale 2026 :
- du 01/07 au 31/07 : 1 agent contractuel à l'accueil du plan d'eau,
- du 01/08 au 23/08 : 1 agent contractuel à l'accueil du plan d'eau,
- Les agents contractuels à temps complet pourront percevoir des heures supplémentaires sur la base d'1 heure supplémentaire hebdomadaire, durant la période du 01 juillet au 23 août, et charge le C.G.F.P.T. 24 de procéder au paiement de ces heures,
- Rappelle que la dépense correspondante est votée au budget primitif 2026 camping/plan d'eau, article 62878 remboursement autres organismes.

II. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR PERI'JOB l'emploi associatif - SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE - SAISON ESTIVALE 2026

Le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées chaque année pour embaucher un surveillant de baignade, en qualité de MNS ou BNSSA, durant la saison estivale et donne lecture au conseil la convention PERI'JOB de mise à disposition de personnel à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à PERI'JOB pour recruter un surveillant de baignade en qualité de BNSSA durant la saison estivale 2026,
- De procéder au remboursement des prestations de mise à disposition conformément à la convention de mise à disposition de personnel à intervenir,
- Charge PERI'JOB de procéder au paiement des heures supplémentaires que devra réaliser le surveillant de baignade, sur la base d'1 heure supplémentaire hebdomadaire,
- Rappelle que la dépense correspondante est votée au budget primitif 2026 Camping/plan d'eau – article 6218 personnel extérieur,
- Autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

III- TRANSPORTS SCOLAIRES - MODULATION de la TARIFICATION REGIONALE- PARTICIPATION de la COMMUNE

Le maire présente la nouvelle convention de délégation de la compétence transports scolaires établie par la région Nouvelle-Aquitaine prenant effet au 1 juin 2026 et se terminant le dernier jour de l'année scolaire 2027/2028.

La région fixe et détermine notamment les participations des familles et la commune peut moduler à la baisse cette participation.

Il convient au vu des nouveaux tarifs appliqués à la rentrée 2026 par la région Nouvelle-Aquitaine, que le conseil municipal se détermine sur une modulation, c'est-à-dire la participation financière pour chaque tranche de tarif déterminée en fonction du quotient familial.

Le maire propose donc au conseil de fixer pour le transport scolaire du 2ème cycle la participation de la commune par tranche de quotient familial.

ANNEXE 2 RENTREE 2026 2027

DEMI-PENSIONNAIRES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2026				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES -50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES -50% (4ème enfant et +)
1	30,60 €	21,42 €	15,30 €	5,00 €	3,50 €	2,50 €	25,60 €	17,92 €	12,80 €
2	58,20 €	40,74 €	29,10 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €	48,20 €	33,74 €	24,10 €
3	91,80 €	64,26 €	45,90 €	15,00 €	10,50 €	7,50 €	76,80 €	53,76 €	38,40 €
4	130,20 €	91,14 €	65,10 €	20,00 €	14,00 €	10,00 €	110,20 €	77,14 €	55,10 €
5	171,30 €	119,91 €	85,65 €	25,00 €	17,50 €	12,50 €	146,30 €	102,41 €	73,15 €
NAD	223,50 €	156,45 €	111,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	223,50 €	156,45 €	111,75 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	91,80 €			15,00 €			76,80 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €			24,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 4ème lundi de juillet)	24,00 €			0,00 €			24,00 €		

INTERNES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2026				MODULATION DU PARTENAIRE A02 EN € TTC			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
TRANCHE	TARIFS REGION	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES -50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES -30 % (3ème enfant)	FRATRIES -50% (4ème enfant et +)
1	24,60 €	17,22 €	12,30 €	5,00 €	3,50 €	2,50 €	19,60 €	13,72 €	9,80 €
2	44,40 €	31,08 €	22,20 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €	34,40 €	24,08 €	17,20 €
3	72,00 €	50,40 €	36,00 €	15,00 €	10,50 €	7,50 €	57,00 €	39,90 €	28,50 €
4	107,10 €	74,97 €	53,55 €	20,00 €	14,00 €	10,00 €	87,10 €	60,97 €	43,55 €
5	137,70 €	96,39 €	68,85 €	25,00 €	17,50 €	12,50 €	112,70 €	78,89 €	56,35 €
NAD	171,30 €	119,91 €	85,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	171,30 €	119,91 €	85,65 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	72,00 €			15,00 €			57,00 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €			24,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 4ème lundi de juillet)	24,00 €			0,00 €			24,00 €		

DEMI-PENSIONNAIRES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2027				MODULATION DU PARTENAIRE A02			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
FRANCHE	EN € TTC	FRATRIES - 30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES - 30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES - 30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	31,20 €	21,84 €	15,60 €	5,00 €	3,50 €	2,50 €	26,20 €	18,34 €	13,10 €
2	59,40 €	41,58 €	29,70 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €	49,40 €	34,58 €	24,70 €
3	93,60 €	65,52 €	46,80 €	15,00 €	10,50 €	7,50 €	78,60 €	55,02 €	39,30 €
4	132,60 €	92,82 €	66,30 €	20,00 €	14,00 €	10,00 €	112,60 €	78,82 €	56,30 €
5	174,90 €	122,43 €	87,45 €	25,00 €	17,50 €	12,50 €	149,90 €	104,93 €	74,95 €
NAD	227,70 €	159,39 €	113,85 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	227,70 €	159,39 €	113,85 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	93,60 €			15,00 €			78,60 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €			24,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 4ème lundi de juillet)	24,00 €			0,00 €			24,00 €		

INTERNES SECONDAIRES

TARIFS REGION 2027				MODULATION DU PARTENAIRE A02			RESTE A CHARGE AUX FAMILLES		
FRANCHE	TARIFS REGION	FRATRIES - 30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	PARTICIPATION A02	FRATRIES - 30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)	TARIFS FAMILLES	FRATRIES - 30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	24,90 €	17,43 €	12,45 €	5,00 €	3,50 €	2,50 €	19,90 €	13,93 €	9,95 €
2	45,30 €	31,71 €	22,65 €	10,00 €	7,00 €	5,00 €	35,30 €	24,71 €	17,65 €
3	73,20 €	51,24 €	36,60 €	15,00 €	10,50 €	7,50 €	58,20 €	40,74 €	29,10 €
4	109,20 €	76,44 €	54,60 €	20,00 €	14,00 €	10,00 €	89,20 €	62,44 €	44,60 €
5	140,40 €	98,28 €	70,20 €	25,00 €	17,50 €	12,50 €	115,40 €	80,78 €	57,70 €
NAD	174,90 €	122,43 €	87,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	174,90 €	122,43 €	87,45 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	73,20 €			15,00 €			58,20 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €			0,00 €			24,00 €		
FRAIS DE DOSSIER (après 4ème lundi de juillet)	24,00 €			0,00 €			24,00 €		

IV- PROPOSITION D'ACHAT DE LA PARCELLE A1632 LE ROC TROUÉ

Le Maire fait part de la proposition faite par Mme AUZOUX Céline de céder à la commune la parcelle A1632 d'une superficie de 3801 m2 située dans la zone du marais de Grolejac.

Considérant l'emplacement de cette parcelle située à proximité de la base de loisirs et de la réserve du marais,

Le maire propose au conseil d'acheter la parcelle et de faire une proposition sur le prix d'achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- autorise l'achat de la parcelle A 1632
- charge M. le maire de négocier le prix d'achat
- autorise le maire à signer tous les documents se référants à cette affaire

Questions diverses

- **Sécurité de la traversée du bourg, D704** : pour pallier la vitesse excessive de certains automobilistes sur la D704, il a été décidé d'installer un feu de récompense au niveau du restaurant « le Pont », le radar pédagogique sera déplacé à la Mouline et un marquage au sol zone 30 sera réalisé.
- M. MARTEGOUTTE Sylvain est désigné correspondant incendie et secours
- **Travaux de l'école** débiteront le 7 juillet prochain (enlèvement du tableau numérique- démolition de la cloison du réfectoire..)
- Livraison de l'ALGECO le 16 juillet au matin.
- **A faire marquage au sol du parking au centre commercial**
- **Achat terrain communal** par les propriétaires de l'ex restaurant « La table du Marais » devant leur terrasse.
- **Achat par la commune de 4 pots de fleurs** pour la Mouline (en remplacement des rochers disposés à l'entrée de l'ancien pont routier) et pour le centre commercial en remplacement de 2 pots défectueux.

